

AFGIFTEKANTOOR
ANTWERPEN X
N° P 309 169

echo

N°728

Revue trimestrielle
septembre 2018



SYNDICAT NATIONAL DU PERSONNEL DE POLICE ET DE SECURITE ASBL



<https://www.facebook.com/nspvsnpsngps/>



https://twitter.com/nspv_snps/



<https://www.instagram.com/nspvsnpsngps/>

LE MOT DU PRÉSIDENT

L'été touche à sa fin. Heureusement, tout le monde a pu profiter de vacances bien méritées et reposantes. Nous espérons encore plus que les batteries ont été rechargées pour relever les défis opérationnels et politiques des mois à venir.

L'Europe et, en particulier, notre pays se trouvent face à des défis majeurs pour résoudre la problématique des migrants. Existe-t-il des solutions miracles ? Non, probablement pas.

Revient-il à un syndicat d'avoir un avis sur ce thème ? Dans l'esprit de certains, c'est peu probable.

La police doit-elle faire respecter les lois et protéger la population avec toutes ses ressources ? J'en suis plus que convaincu. Comme je l'ai déjà dit plus tôt, la police constitue une clé de voûte de la société.

Mais la police doit être une clé de voûte, plutôt qu'être méprisée ou servir de souffre-douleur.

Toutes les personnes qui travaillent aujourd'hui à la police méritent le respect. Le respect entre elles, le respect les unes pour les autres. Je lis souvent sur les médias sociaux que le respect se mérite, et qu'il doit en être de même pour la police. N'en fait-elle pas assez ? Nos policiers ne travaillent-ils pas jour et nuit pour garantir la sécurité de ce pays ? N'avons-nous pas montré que nous sommes des professionnels lors des nombreux événements et services d'ordre organisés en été ?

Trump n'a-t-il pas pu profiter d'un sommet de l'OTAN sans faille ? Et ce, grâce à une excellente organisation, mais surtout grâce aux efforts acharnés de tous les policiers sur le terrain.

La police a reçu les félicitations des organes suprêmes de ce pays, mais quelle douche froide. Alors que nous pensions quelque peu baisser la garde, nous avons été confrontés à des articles de presse selon lesquels le

gouvernement tirerait définitivement un trait sur le régime actuel des jours de maladie. Car celui-ci est dépassé et ne correspond plus à la réalité d'aujourd'hui. Il a été insinué que le gros des policiers s'amuserait à rester à la maison pendant plus de 2 ou 3 ans avant la pension, tout en profitant tranquillement du contingent de jours de maladie.

Quelle désinformation ! Comme si l'n'existant actuellement aucun contrôle médical dans la police. Comme si les médecins de ce pays prescrivaient aux travailleurs de rester à la maison sans raison médicale.

Le monde médical est resté étrangement silencieux. N'avaient-ils pas reçu le message ? Les policiers sont des profiteurs, a-t-on affirmé, ou avons-nous mal compris ?

Ce que nous comprenons, c'est que nous sommes encore une fois confrontés à un dossier de principe en pleine période de vacances. On pourrait presque supposer qu'« on » le fait exprès. Le fait qu'il faille encore négocier l'un ou l'autre point n'offre que peu de réconfort.

Pour l'ASBL SNPS, le message est clair : 'Ne touchez pas à notre statut'.

Et si vous voulez ébranler notre statut, vous devriez peut-être vous occuper de COPERNIC. Montrez que vous êtes bien disposé à l'égard de la police. Octroyez une augmentation linéaire des salaires à tous les collaborateurs. Montrez que vous êtes bien disposé à l'égard de la police.

Prévoyez un régime de sortie correct pour notre police. Montrez votre affection et prolongez la NAPAP.

Le SNPS se fixe pour objectif de défendre les intérêts de ses membres.

Un syndicat est aussi fort que son maillon le plus faible. C'est pourquoi je réitère mon appel à la solidarité de chacun. Chaque membre de notre association doit se rendre compte de ce qui est en jeu. Tout le monde a des souhaits, des idées et des points de vue individuels, mais ce qui arrive est d'un tout autre ordre. Il est un fait établi qu'« on » vide complètement le statut policier de sa substance. En tant que syndicat, nous faisons face à un important choix politique, un carrefour dans l'histoire. Voulons-nous rester le syndicat neutre et indépendant de la police, capable de s'investir sans haine et sans crainte pour ses membres ?

Nos membres veulent-ils se déclarer solidaires et contribuer activement à notre travail syndical ?

Grâce à une interaction entre nos collaborateurs motivés et nos partisans, nous parvenons effectivement à résister et à défendre les intérêts de nos membres.

Je l'ai déjà souvent répété, le mot-clé est solidarité. Mais aussi confiance en le SNPS. La confiance en cette organisation composée de personnes du terrain pour des personnes du terrain, et ce, à chaque niveau.

L'adage selon lequel 'plus il y a de membres, plus la force de frappe est grande' vaut aussi pour le SNPS. Interpellez vos collègues. L'heure de vérité a sonné. L'union fait la force...

À la fin de l'été, notre monde policier a de nouveau été frappé par des actes lâches de violence. La violence qu'un collègue très apprécié a payé de sa vie. Comment peut-on, en tant qu'organisation policière, faire face à tant de violence gratuite à l'encontre des dépositaires de l'autorité publique ?

Dans ce cas-ci aussi, nous sommes clairs : « Stop à la violence contre la police. » Nous ne demandons rien de plus, ni de moins qu'une approche sévère contre les auteurs d'actes de violence à l'encontre de la police.

C'est à nos autorités qu'il incombe d'envoyer un signal. Messieurs les ministres, montrez votre affection envers la police.

J'entends si souvent qu'on ne peut pas faire d'exceptions pour la police, que tout le monde doit être égal devant la loi, que la défense a également des droits. Il va de soi que c'est l'essence même d'un état de droit démocratique où on respecte la séparation des pouvoirs. Heureusement, ces principes sont appliqués à tous les niveaux et à tout moment de la même façon ?

Mais une chose est claire. La profession de policier est une profession particulière, une profession spécifique. Une profession fière qui mérite le respect.

J'entends parfois les autorités dire que les syndicats parlent un langage démagogique et que tout va s'arranger, que tout va bien. Nous nous adressons apparemment aux mauvaises personnes. Ou les questions et les réponses que nous recevons ne visent qu'à occuper les syndicats ? Non, je ne pense pas. Nous sommes d'avis que les membres du personnel contactent souvent le syndicat en dernier recours.

On a beaucoup parlé de solidarité et d'appartenance. Montrons dès lors tous que nous sommes solidaires et unis.

L'ASBL SNPS a besoin de votre soutien. En tant que syndicat, nous voulons être proche des gens et œuvrer avec eux pour un avenir meilleur pour notre profession. Ensemble, nous sommes et restons d'autant plus forts...

Carlo Médo
Président national



Vu l'Art. 29 de la loi du 24 Mars 1999, le montant de la cotisation syndicale pour les membres actifs doit être adapté à partir du 1/1/2018 comme suit :

- € 159,00 (paiement annuel)
- € 13,25 (paiement mensuel)

	Annuel	Mensuel
Actif	€159	€13,25
Pensionné	€74	€6,17
Veuf/veuve du membre	€50	€4,20
Cotipack (paquet d'assurances)	€75	
Cotiver (1 assurance)	€36	
Cotiver2 (2 assurances)	€75	
Sympathisant (Abo. Echo)	€77	

ECHO SYNDICAL Générique

"ECHO" est le trimestriel du Syndicat National du personnel de Police et de Sécurité. Les non-membres peuvent souscrire un abonnement annuel en versant € 77 au numéro de compte BE06 3101 1451 1822 du SNPS.

Les données personnelles sont traitées conformément aux dispositions de la loi de la vie privée (Loi 08/12/1992).

- Editeur responsable: Carlo Médo
- Mise en page: Joeri Franck
- Dessinateur: Dirk Van der Auwera (D'Auwe)

Contacts provinciaux

- **Brabant Wallon**
Olivier Laurent - 0476 28 22 16
- **Hainaut**
Jean-Claude Barbier - 0497 058 670
- **Liège**
Bruno Bonjean - 0497 05 85 63
- **Luxembourg**
Dominique Remy - 0498 93 43 02
- **Namur**
Lefèvre Christophe - 0474 57 84 67
- **Bruxelles-Capitale**
Mario Thys - 0485 55 58 80

Contacts pensionné(e)s

- **National**
Dany Cavet - 0495 21 49 45
- **Namur**
JD Corbisier - 0477 24 32 38
- **Liège**
Gérard Titeux - 0498 54 86 24
- **Brabant-Wallon**
Michel Bechet - 0491 25 13 89
- **Luxembourg**
Daniel Liégeois - 0479 88 00 83
- **Hainaut**
Gérard Fanchon - 0471 89 03 73

Romboutsstraat 1/011
1932 Zaventem
T 02 644 65 00
F 02 644 67 93
snps@nspv.be - www.nspv.be



JOBS, JOBS, JOBS ... DES MESURES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES ?!

L'été touche à sa fin et, au vu des événements de grande importance s'étant déroulés sur notre territoire, il aura sans nul doute été trop court pour que les policiers puissent récupérer toute l'énergie dépensée pour être, une fois encore, à la hauteur du professionnalisme que l'on attend d'eux.

Nous aurions au moins pu espérer que ces efforts ne seraient pas vains et recevraient autre chose que les belles phrases toutes faites de nos ministres, après le sommet OTAN par exemple.

Que nenni ! Après s'être engagé à rencontrer les partenaires sociaux (mais sommes-nous encore considérés comme tels par nos dirigeants ?), notre Ministre de tutelle, Jan Jambon, se décommandait par deux fois pour finalement reporter l'entrevue à septembre ! Et dans la foulée, juste avant les vacances parlementaires, le Conseil des Ministres nous envoyait un magnifique message d'encouragement en sacrifiant sur l'autel budgétaire deux matières extrêmement sensibles, la loi disciplinaire et les jours de congé de maladie.

S'en suivit une colère bien légitime des policiers dont les commentaires sur les réseaux sociaux témoignent du sentiment de trahison ressenti vis-à-vis de nos décideurs politiques.

Notre société change, rapidement, parfois trop sans doute. Nous concevons parfaitement que nous devons nous adapter aux réalités de cette société dans laquelle nous évoluons, mais surtout que nous servons, fidèlement et depuis toujours.

Ce n'est dès lors pas tant sur le fond -encore que les outrances de ce #begov soient sujettes à commentaires- mais plutôt sur la forme, que les décisions prises sont inacceptables.

Nous devons en effet constater, depuis le début de cette législature, une constante volonté de « détricotage » de notre statut, de démantèlement du modèle de concertation sociale et une très fâcheuse habitude de nos dirigeants à passer en force pour des dossiers pourtant très sensibles.

Un autre constat, non moins inquiétant, est celui des promesses non tenues. Un exemple ? Le Ministre de l'Intérieur s'était engagé à ne retirer les militaires de nos rues qu'une fois les effectifs policiers suffisamment étoffés pour les remplacer. Que constatons-nous aujourd'hui ? Que dès le début septembre, les militaires quitteront nos rues alors que la police est en déficit de plus de 3.500 membres et que le recrutement des « Agents de sécurisation » ne rencontre absolument pas le succès escompté.

Que dire des déclarations tapageuses de notre Ministre qui claironne que les problèmes des migrants sur les parkings d'autoroute sont résolus ? Une telle autosatisfaction est parfaitement trompeuse et tente maladroitement de dissimuler la réalité à la population. La sortie médiatique du Chef de Corps de Kruikebeke sur le sujet témoigne à suffisance de cette réalité.

Le SNPS a donc réagit. Parfois trop faiblement selon nos affiliés, souvent avec trop de véhémence selon nos contradicteurs.

Une chose est certaine, le SNPS n'admettra jamais que les droits et les acquis sociaux de ses affiliés soient bafoués au nom d'une logique purement budgétaire ou d'une politique délibérément ultra-libérale sacrifiant chaque jour un peu plus les tâches régaliennes au profit du secteur privé.

Nous n'admettrons pas davantage que notre statut soit laminé par une politique dévastatrice dont les mesures prétendument économiques et sociales ne sont que les prémices d'un démantèlement pur et simple de la police intégrée.

Jobs, jobs, jobs disait notre Premier Ministre ? Pas pour la police qui n'est manifestement plus une priorité pour personne sinon pour décréter sa mort lente !

Thierry BELIN
Secrétaire National du SNPS



DOSSIER COPERNIC LA SITUATION EN AOÛT 2018 ?

Durant ce bel été, le dossier Copernic a une fois de plus fait l'objet de nombreuses études. Beaucoup de gens, le SNPS y compris, ont mis leur grain de sel dans le dossier contre le gouvernement afin d'obtenir justice en ce qui concerne la prime Copernic.

Sous le proverbe "rendre à César ce qui appartient à César", le SNPS a entamé diverses procédures contre le gouvernement pour obtenir le paiement de cette prime Copernic.

Trois procédures ont été entreprises dans le cadre de cette affaire.

Celles-ci ont été initiées pour les membres suivants :

- L'inspection générale ;
- La police fédérale ;
- La police locale.

Comme déjà communiqué, ces procédures ont été engagées devant le Tribunal de Première Instance. A ce premier niveau, ces demandes n'ont pas été reçues. C'est pourquoi on s'est adressé à la Cour d'Appel.

En première instance, dans le cadre de la réforme Copernic, l'État belge a décidé d'aligner progressivement les congés payés du secteur public sur les congés payés du secteur privé.

Cette introduction a été faite de différentes manières et ceci secteur par secteur.

En ce qui concerne les membres de la police intégrée, une décision du 16 janvier 2003 a accordé une prime uniquement aux membres du personnel CALog.

Après un détour par le Conseil d'État, un arrêté royal a été adopté le 11 juin 2011, supprimant la prime Copernic des membres de la police.

Le 10 novembre 2010, une procédure a été engagée devant le Tribunal de première instance de Bruxelles pour laquelle une plainte a été déposée sur la base d'une erreur commise par le gouvernement en prenant une décision discriminatoire. Peu de temps après, cette procédure a été suivie pour 3 000 personnes... Ce sont tous des membres du cadre opérationnel de la police intégrée qui n'ont pas pu bénéficier d'une prime jusqu'au 1er janvier 2009.

Parallèlement à cette procédure, une autre affaire a été ouverte. Cela a conduit à une question préjudicielle à la Cour Constitutionnelle. Par arrêt (82/2009), cette Cour Constitutionnelle a statué que la discrimination n'est pas le résultat d'une disposition légale mais le résultat d'un arrêté royal. Toutefois, la Cour Constitutionnelle n'est pas qualifiée pour cette affaire. Le dossier est stagnant et un manque de clarté subsiste !

Par arrêt du 13 septembre 2013, la Cour d'Appel a déclaré que la demande était prescrite et donc irrecevable, en se basant sur l'article 100 de la Comptabilité de l'État. Les parties 1 ont été condamnées aux frais judiciaires.



Le 12 avril 2015, une requête a été introduite devant la Cour d'Appel de Bruxelles. En conclusion, la créance a été modifiée et le paiement de la prime ayant été retenu à tort demandé. Par ordre subsidiaire, la créance d'origine est maintenue.

Au niveau de l'Appel, un certain nombre de procédures ont été traitées ensemble. La Cour d'Appel a conclu que les appels étaient acceptables et recevables, mais les a rejetés comme non fondés. Ainsi, par arrêt du 19 avril 2018 (2015/AR/641 et 2015/AR/642, rep. N° 2018/3440), la Cour d'Appel a conclu :

Au niveau du paiement de la prime, que la Cour n'est pas compétente pour statuer à ce sujet.

En ce qui concerne la question des dédommagements, la Cour d'Appel indiquera également qu'il existe un délai de prescription dans l'application de l'article 100 sur Comptabilité de l'État. La Cour précise ici que le point de départ du délai de prescription doit être l'Arrêté Royal du 16 janvier 2003, qui donne lieu à une perte anticipée. Cependant, le SNPS avait fait de ce dossier Copernic un principe. Ainsi, il ne peut pas être toléré qu'un policier ait moins de droits que les autres membres du secteur public.

C'est pourquoi le SNPS était d'avis, et cet avis n'a toujours pas changé, qu'on ne peut simplement pas accepter la décision de la Cour d'Appel susmentionnée.

Après une étude approfondie et une discussion au sein d'un des nombreux Conseils d'Administration du SNPS, les administrateurs ont assumé leur responsabilité et on a décidé qu'il fallait demander conseil quant aux chances de succès d'une éventuelle contestation de l'arrêt discuté.

Un avocat a été engagé afin d'avoir un avis quant à un éventuel pourvoi en Cassation. Le 17 juillet 2018, cet avocat indique qu'il y a une petite chance de succès dans la contestation de l'arrêt en discussion et qu'il y a une possibilité que cet arrêt soit cassé.

Si cela devait se produire, l'affaire serait portée devant une autre Cour d'Appel, qui se prononcerait à nouveau sur le fond de l'affaire.

Le dossier pourra alors se déplacer dans toutes les directions. Par exemple, la nouvelle Cour d'Appel peut décider que la demande est fondée, mais elle peut aussi décider qu'il n'y a pas de discrimination.

Le SNPS a pris ses responsabilités dès le début et continue de le faire. C'est pourquoi des avis ont été demandés sur les chances de succès devant la Cour de Cassation.

Puisque l'avocat de la Cour de Cassation est d'avis que cette affaire peut être portée devant cette Cour Suprême, on le fera. Cependant, cela ne signifie pas qu'il y ait 100 % de chances de succès.

Brève analyse du rapport annuel 2017 du Conseil de Discipline

Dans le cadre d'une procédure disciplinaire, un membre du personnel qui se voit notifier une sanction lourde, a la possibilité après avoir défendu ses intérêts par la remise d'un mémoire de défense, d'introduire une requête en reconsidération auprès du Conseil de Discipline si l'autorité disciplinaire décide de maintenir sa sanction lourde.

Le Conseil de discipline est un organe permanent accessible à l'ensemble des membres du personnel du cadre opérationnel et CALog statutaire de la police intégrée. Le législateur lui a attribué un rôle d'instance de reconsidération. En effet, il est revêtu d'une compétence d'avis dans les procédures de requête en reconsidération à l'encontre des propositions de sanctions lourdes notifiées aux membres du personnel par son autorité disciplinaire supérieure. Dans le cadre de cette procédure, le Conseil de Discipline peut proposer une autre qualification des faits ou une autre sanction disciplinaire que celle proposée initialement par l'autorité. Attention, la sanction peut être revue à la baisse comme à la hausse.

Cette année, comme chaque année, le Conseil de Discipline a dressé son rapport et a fait une analyse globale de toutes les décisions disciplinaires qui ont été prises par les autorités disciplinaires.

Pour l'année 2017, il y a eu 78 requêtes en reconsidération introduites auprès du Conseil de Discipline. Cela signifie que sur 218 propositions de sanctions lourdes notifiées par les autorités disciplinaires, seulement 36% des membres du personnel ont intenté une procédure devant le Conseil de Discipline.

C'est pourquoi le Conseil d'Administration du SNPS a décidé d'ouvrir une procédure d'essai et de soumettre le dossier à la Cour Suprême de Cassation, pour laquelle il a chargé son avocat à la Cour de Cassation.

Par conséquent, il reste à voir ce que la Cour de Cassation Suprême décidera et si l'affaire sera renvoyée vers une autre Cour d'Appel.

Nous ne manquerons pas de vous informer de chaque étape importante.

Le SNPS est là pour ses membres et fera tout ce qui est en son pouvoir pour protéger les droits de ses membres !

Assistance Juridique SNPS

On constate que le plus grand nombre de requête en reconsidération a été introduit contre la sanction lourde de la démission d'office. En effet, sur 39 propositions de démission d'office 32 ont fait l'objet d'une requête en reconsidération.

L'année dernière, le Conseil de Discipline a rendu une cinquantaine d'avis. Parmi ceux-ci :

- 14 confirment la sanction
- 7 diminuent la sanction
- 1 augmente la sanction

Le reste des avis porte sur l'abandon de sanction pour irrégularité de procédure, requête en reconsidération irrecevable ou autres motifs.

Ci-dessous, un bref aperçu des sanctions disciplinaires relevées durant l'année 2017 sur base des données transmises par les autorités disciplinaires au Conseil de Discipline - Art. 65bis de la loi disciplinaire du 13 mai 1999.

Le nombre de sanctions disciplinaires, qui ont été notifiées aux membres de la police intégrée, s'élève à 531. Parmi ces sanctions, 179 sont des sanctions lourdes.

Dans son rapport annuel, le Conseil de Discipline fait une distinction entre les transgressions disciplinaires en lien avec le service et celles sans lien.

En 2017, la transgression disciplinaire la plus fréquemment sanctionnée en lien avec le service est l'usage irrégulier des banques de données policières à des fins privées. Ensuite, intervient l'abandon de service non justifié, le non-respect des procédures en cas d'absence pour motif de santé, le non-respect des règles de procédures internes, falsification de document, etc...

Les transgressions disciplinaires les plus fréquemment commises en dehors du service concernent des infractions de roulage, des coups volontaires ou des propos ou comportements publics (par exemple : outrage à agent). Enfin, les fonctionnaires de police ont une fonction d'exemple, ils sont au service du citoyen et de la société. Par exemple, il n'est pas tolérable pour le Conseil de Discipline qu'un membre du personnel, même en dehors du service, prenne le volant sous l'influence de l'alcool alors que la police fait elle-même régulièrement des contrôles « alcoolémie ».

Dès lors, comme vous l'aurez compris, que la transgression soit en lien ou non avec le service, nous vous invitons à rester correct car cela pourrait aboutir à une sanction disciplinaire. Evidemment, nous vous rappelons que si vous devriez faire l'objet d'une procédure disciplinaire, nous mettrons tout en œuvre afin d'assurer la défense de vos intérêts.

Joanna Lombardi

LE SNPS ET LA DIVERSITE MAIN DANS LA MAIN

Nous sommes, en tant que policiers, fiers d'être intégrés dans la société. Les citoyens n'en attendent pas moins de notre part. Ils veulent une police qui connaît la société jusque dans les moindres détails et qui est là à tout moment et pour tout le monde. Cette place au sein de la société détermine notre raison d'être. Si nous nous tenons trop loin de la société, nous ne sommes pas en mesure de maintenir l'ordre public, ni de lutter efficacement contre la criminalité, ni de résoudre les conflits. Tout ceci n'est bien entendu pas évident et c'est pourquoi nous devons constamment poursuivre notre développement en tant que services de police. Ces dernières années, la Belgique n'a cessé de se diversifier, surtout aussi suite à l'afflux de personnes d'autres pays avec d'autres cultures. La Belgique connaît une grande diversité de modes de vie. Des personnes aux religions et aux convictions très différentes vivent côte à côte et ont bénéficié d'une plus grande liberté pour pouvoir être qui elles sont et pouvoir faire ce qu'elles veulent faire. Étant donné que la police joue un rôle unique dans la protection des citoyens et de l'État de droit, nous sommes également confrontés aux effets secondaires non désirés de l'évolution de la société.

Nous avons un rôle important dans la lutte contre la discrimination. On nous demande de faire preuve de vigilance en matière de radicalisation et d'intervenir contre le Jihadisme violent. On attend de la police qu'elle intervienne par exemple lors d'attentats dans les mosquées ou les synagogues et en cas de violence contre les homos et les transgenres.

Mais puisque la police est un reflet de la société, il importe de tenir compte de la diversité au sein de notre organisation. Notre police comprend aussi des collègues d'autres cultures, origines ou préférences sexuelles. Heureusement, on enregistre peu de signalements de discrimination, mais il n'empêche qu'ils existent. Vu qu'on attend de nous que nous soyons un reflet de la société, nous connaissons les mêmes cas de discrimination au sein de notre police intégrée. Ces cas concernent les différences culturelles, la religion, l'orientation sexuelle, voire même le sexe du personnel. Il est dès lors important qu'en tant que syndicat, nous nous engageons et évoluons avec le temps. Ce sont les valeurs que le SNPS promeut, c'est notre identité telle qu'elle est décrite dans notre règlement général d'ordre intérieur : Chaque membre du SNPS se défend de discriminer sur la base du sexe, de l'âge, etc. Il ne peut être fait de différence entre qui on est, d'où on vient ou avec qui on cohabite dans sa sphère privée. Enfin, il doit être question de nos compétences et des prestations que nous fournissons en tant que membre du personnel (tant opérationnel qu'administratif) de la police intégrée.

Notre gouvernement consent d'énormes efforts pour suivre à ce niveau, et la cellule diversité de la police fédérale travaille dur pour régler cette problématique, alors que certains hésitent toujours à s'adresser à ce service. Je trouve dès lors important qu'en tant qu'organisation syndicale, nous puissions offrir un point de contact diversité à nos membres. En ma qualité de membre du conseil de notre organisation, je tiens à m'y engager. Je nouerai à l'avenir des contacts avec la cellule diversité et d'autres organisations, comme les Rainbowcops, etc. afin de pouvoir offrir un service encore meilleur. Je souhaiterais par conséquent lancer un appel à candidatures aux collègues francophones pour m'assister dans cette tâche.

Nous sommes là pour vous !!

Aldo Houben
Président provincial - Brabant-Fl.



LA POLICE, UN MÉTIER EN PÉNURIE !

Monsieur le ministre, un article intitulé « La police, un métier en pénurie ! » est récemment paru dans la presse. Dans cet article, il fallait, d'après vous, en chercher la cause, d'une part, dans l'offre limitée de candidats qui, vu l'excellent climat économique, optent pour un emploi plus lucratif dans le civil et, d'autre part, dans la longue procédure de sélection, qui fait que les candidats entament une autre formation avant de débiter cette formation.

Je n'aime pas le dire, mais pour une fois, j'adhère à votre conclusion. Il est un fait que travailler à la police n'intéresse plus les gens. Cependant, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'on ne trouve pas assez de candidats. Pendant des années, vous avez économisé sur le poste « police » et le gouvernement a créé un déficit qui, selon moi, ne sera jamais comblé. Donnez-moi aujourd'hui une seule bonne raison de rentrer à la police ?

Outre le danger qui nous guette à tous les coins de rue ou de tous côtés (ces 3 derniers mois, 3 collègues y ont laissé la vie), le manque de respect de nos politiciens et l'indifférence de la justice, les rares avantages dont nous bénéficions nous ont été enlevés. Alors que dans le civil, une société d'une certaine ampleur respecte son personnel et prévoit divers avantages en nature et des salaires attractifs, force m'est de constater que les responsables politiques actuels, avec vous en tête, suppriment tous nos avantages.

Lorsqu'en tant que notre ministre de tutelle, vous nous avez présenté vos condoléances suite au meurtre de notre collègue à Spa, et avez dit à différentes reprises que vous aviez énormément de respect pour la police, mon estomac s'est noué, provoquant des haut-le-cœur. Dans ce contexte, monsieur le ministre, il s'agissait de paroles creuses. On ne montre pas son respect devant la caméra. On montre son respect en agissant et en promulguant des lois qui protègent les policiers, qui les respectent et qui leur donnent surtout le sentiment d'être importants dans la société. Ne touchez dès lors pas à nos droits. Mieux encore, veillez à accorder à tout le monde, sans exception, une augmentation de salaire correcte. Ne touchez pas à nos jours de congé de maladie, ne touchez pas à notre âge préférentiel de pension et, surtout, ne touchez pas à nos tantièmes. Soutenez-nous de temps en temps au lieu de nous critiquer et de créer une nouvelle loi disciplinaire qui prévoit des sanctions encore plus sévères que dans le passé. J'ai le sentiment que les policiers sont davantage considérés comme des criminels que les criminels eux-mêmes.

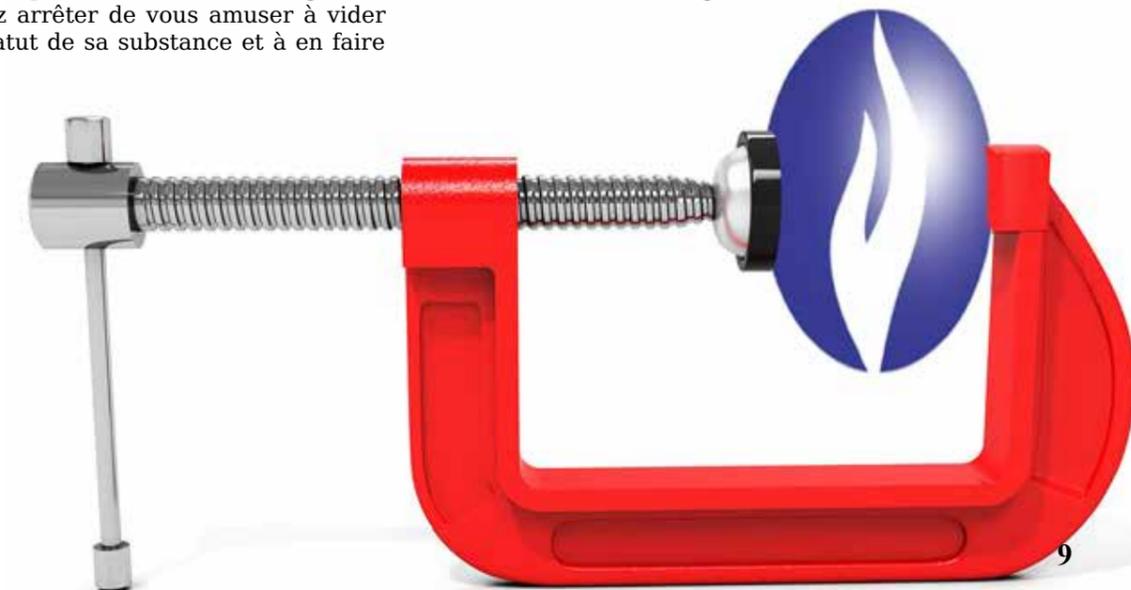
Monsieur le ministre, comprenez avec le reste du gouvernement que vous devez arrêter de vous amuser à vider complètement notre statut de sa substance et à en faire une coquille vide.

J'ai trouvé votre dernier exploit particulièrement grossier. En pleines vacances, après que des policiers se sont démenés pour le sommet de l'OTAN, une grève à la prison, le championnat de football, la visite de Trump, etc., vous décidez que les fonctionnaires ne peuvent plus épargner leurs jours de congé de maladie. D'ailleurs, quelques semaines plus tard, vous nous annoncez que nous aussi, nous sommes des fonctionnaires et que ce principe s'applique à nous également. Monsieur Jambon, ayant la réforme Copernic à l'esprit, je ne parviens pas à suivre. Je me rappelle encore parfaitement que lors de l'approbation de la prime Copernic, la police et la magistrature n'avaient pas été considérées comme fonctionnaires. Vous connaissez probablement le reste de l'histoire. La magistrature ne s'est occupée que d'elle-même et le simple policier a pu dire adieu à la prime.

Si vous êtes honnête, monsieur Jambon, et je n'en attends pas moins d'un ministre de l'Intérieur, vous savez aussi bien que moi pourquoi la police est devenue un métier en pénurie en très peu de temps. Suite à vos décisions, vous avez rendu le métier de policier moins attractif. Je prédis encore un nouveau recul des effectifs, tant des recrues que des policiers déjà actifs. Ce sont surtout les collègues plus jeunes qui trouveront plus facilement le chemin de la sortie, tandis que les plus âgés restent frustrés et démotivés jusqu'à leur pension reportée. Si vous voulez un tel appareil policier, n'hésitez surtout pas à continuer dans ce sens. Si vous pensez que la police est superflue et coûte trop d'argent, je propose de faire appel à des sociétés privées. Vous serez étonné du coût. Mais, vous le savez probablement car vos services ont déjà fait l'exercice.

Pour conclure, je propose que nous recevions ce qui nous revient. Ne touchez pas à notre statut et valorisez-nous. Faites preuve de respect pour notre métier par des actes et non par des paroles creuses. Veillez à prévoir finalement une augmentation de salaire correcte, des avantages en nature et des assurances payées par l'employeur qui compensent en partie les décisions que vous avez prises. Veillez avec votre collègue de la justice à ce que les agresseurs de la police n'échappent pas à leur sanction bien méritée. Si toutes ces conditions sont remplies, la pénurie de personnel sera peut-être comblée. Sinon, je crains que la profession de policier n'en pâtisse encore davantage.

Avec toutes mes salutations inquiètes,
Claes Jean-Pierre
Président SNPS Limbourg



Après l'usage du TASER en zone de GAUME

Vous trouverez ci-dessous un texte inspiré d'une réponse parlementaire au Sénat Français à laquelle nous pouvons certainement adhérer.

Nos voisins utilisent le pistolet à impulsions électriques depuis plus d'une dizaine d'années et ont un retour d'expérience sur ce moyen de contrainte (dans l'ensemble positif).

Les circonstances dans lesquelles ce moyen de contrainte a été utilisé dans le sud du pays peuvent nous faire dire que les policiers exercent, avec professionnalisme et courage, un métier difficile et dangereux. Chaque année, des centaines d'entre nous sont blessés dans l'exercice de nos fonctions et certains y laissent leur vie.

Les agressions à notre encontre se multiplient, visant à nous blesser voire à nous tuer ; nous devons disposer de tous les moyens nous permettant d'assurer notre sécurité et celle de la population.

C'est dans ce cadre que les policiers pourraient être dotés de moyens de contrainte supplémentaires intermédiaires dont le pistolet à impulsions électriques (PIE).

La plupart des pays européens ont fait ce choix.

Ce qui manque chez nous, ce sont des directives et des bases légales claires pour strictement encadrer et contrôler l'emploi des PIE dans le respect du droit.

Tout sera mis en œuvre pour que l'emploi de ces armes, dont le danger n'est pas sous-estimé, s'exerce dans des conditions maximales de sécurité.

L'emploi des PIE relèverait du cadre juridique de l'usage de la force en tenant compte des connaissances médicales et techniques en constante évolution.

Les interventions concernent fréquemment des personnes faisant preuve d'une grande agressivité, sous influence d'alcool ou de stupéfiants.

De telles circonstances ne laissent parfois au policier, pour maîtriser une personne tout en sauvegardant l'intégrité physique, voire la vie, de lui-même ou d'autrui, d'autre choix que d'utiliser une arme.

L'usage d'un PIE permet alors d'éviter le recours à une arme à feu.

En tout état de cause, l'utilisation du PIE restera rare au regard des millions d'interventions réalisées chaque année et de la dangerosité des missions.

En conclusion, il est nécessaire de rappeler que l'utilisation de ces armes permettrait d'exercer une contrainte légitime de manière strictement nécessaire et proportionnée face à des comportements violents ou dangereux. Elle présente certes des risques mais elle permet d'éviter l'alternative, incomparablement plus dangereuse, du recours aux armes à feu.

Dans l'attente d'une initiative du législateur ayant pour but de protéger juridiquement nos policiers lors de l'usage d'un pistolet à impulsions électriques, la position du SNPS restera la même : « Cher collègue, attention, tu risques toujours (pour l'instant) de gros problèmes juridiques personnels et nous déconseillons l'usage ! »

Philippe Vansteelandt
Secrétaire Provincial Luxembourg

POLICIER EN ZONE RURALE, AVEC QUELLES PRIORITÉS POUR DEMAIN ?

Martin Van Audenrode est un citoyen gesvois né en 1984. Titulaire d'une licence en Histoire de l'UCL et d'un Master en Sciences Politiques de l'ULB, il est Attaché à la Direction des Pouvoirs Locaux du Service Public de Wallonie.

Il est Conseiller communal au sein de la commune de Gesves depuis 2012 et brigue un nouveau mandat lors des élections d'octobre prochain, au sein d'une liste d'ouverture.

Nous lui avons demandé quel regard il portait sur la police actuelle et comment il voyait les choses pour l'avenir.

TB : Martin VAN AUDENRODE bonjour. Vous êtes né en 1984, ce qui veut dire que comme citoyen et comme électeur vous avez toujours connu l'actuelle organisation policière du pays et pas les anciens corps de police, la Gendarmerie, la Police communale etc... Quel est le regard que vous portez sur la police intégrée structurée à deux niveaux telle qu'elle existe aujourd'hui en Belgique ?

MVA : Oui, c'est vrai que j'ai des souvenirs d'enfants avant cette réforme et des bandes de couleurs différentes sur les véhicules, je ne me souviens que de cela. J'ai donc grandi avec cette nouvelle police. La police actuelle est selon moi basée sur l'idée qu'on a créé une police fédérale qui va faire son boulot à son niveau mais surtout, et c'est cette partie-là qui m'intéresse en tant que mandataire local, dans ma commune de Gesves, la police locale qui va faire son travail de proximité. On sent bien cette volonté de rapprocher la police du citoyen et de lui conserver un côté de proximité dans l'organisation.

TB : C'était effectivement un des motifs principaux de la réforme des polices c'est le 'community policing', c'est rapprocher la police du citoyen et c'est d'avoir une police qui soit au cœur des problèmes qui touchent les gens. Est-ce que selon vous on a réussi dans ce domaine et est-ce qu'on a fait en sorte que la police soit plus proche des citoyens, est-ce que la formule 'plus de bleu dans les rues' est une réussite ?

MVA : A priori et de ce que j'en constate, la réponse est non. Quand je vois ce qui se passe dans une communale rurale comme la nôtre, dans une zone de police pluri communale comme celle des Arches, on a une présence très très faible des policiers sur le terrain et un commissariat qui a des heures d'ouverture très peu praticables pour les citoyens. On a aussi des policiers qui sont probablement absorbés par toute une série de tâches administratives et de missions de base et qui doivent délaissé ce qui est finalement l'essentiel pour une police locale, c'est-à-dire le lien avec la population, l'accueil et la mission de proximité.

TB : Qu'est-ce qui fait selon vous que l'on n'est pas parvenu à cette proximité des policiers avec les citoyens, surtout en zone rurale et à Gesves en particulier ?

MVA : Je pense que c'est réellement un problème de moyens. On a trop peu d'hommes sur le terrain et on a des hommes qui sont appelés à toute une série de tâches et de polyvalence et qui, finalement, n'ont plus le temps de faire leur travail d'agent de quartier et de proximité. C'est malheureux car dans un village



comme le nôtre c'est sans doute le plus essentiel parce que les gens ont besoin de voir les policiers autrement qu'en intervention ou quand il y a une plainte des voisins ou une maison qui a brûlé ... Ils veulent voir le policier, simplement, pour prendre des nouvelles. Le policier c'est une personne qui rassure, qui fait du lien social, une personne qui doit être présente pour anticiper, connaître les gens du village avant de sortir de son bureau pour aller 'coller une prune'. Il y a un besoin de la population de voir la police sous son jour le plus noble c'est à dire celui d'agent de quartier, de proximité.

Le policier c'est une personne qui rassure, qui fait du lien social, une personne qui doit être présente pour anticiper, connaître les gens du village avant de sortir de son bureau pour aller 'coller une prune'.

TB : Vous êtes dans votre premier mandat politique de conseiller communal depuis 2012, vous êtes donc un jeune élu à Gesves. Comment cela est-il ressenti, le rôle de la police, au sein du conseil communal avec vos collègues, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition ?

MVA : La première chose est qu'on parle très très peu de la police au sein du conseil communal. C'est justement une chose qui me chagrine, c'est à dire que finalement le travail de la police et l'organisation de la police de la zone est vraiment aux mains du bourgmestre et elle est très peu partagée. On a très peu d'informations sur ce qui se passe au sein du conseil police, au collège de police. Même si les différents partis ont des représentants. Mais il y

a très peu d'échange au sein du conseil communal sur la stratégie à adopter au sein de la zone. Et c'est peut-être un regret que je nourris sur l'organisation des zones pluri-communales. C'est le fait qu'on a trop peu d'informations.

TB : Gesves fait partie d'une zone de police pluri-communale qui s'appelle la zone des Arches avec les communes d'Assesse, Ohey, Fernelmont et Andenne. Est-ce qu'on ressent une certaine main-mise andennaise, sans être négatif, la ville d'Andenne prend-elle la priorité sur les autres communes plus rurales de la zone ?

MVA : On sent en tous cas qu'il y a un déséquilibre, à la fois dans l'organisation et dans l'affectation des moyens mais aussi simplement dans la décision. Donc, à la fois, on a moins de moyens dans les villages, il y a un déséquilibre, et c'est normal puisqu'il y a plus de problèmes dans un centre urbain que dans une commune rurale plutôt paisible comme la nôtre. Mais aussi on sent que le centre urbain de la zone a un poids beaucoup plus important dans les décisions. Et encore une fois c'est assez compréhensible vu les investissements et la part payée par la ville d'Andenne par rapport à la part payée par les autres communes.

TB : Vous parlez du conseil de police et des rares informations qui filtrent et viennent jusqu'aux conseils des communes qui composent la zone de police des Arches Est-ce que vous avez l'impression que ce conseil joue son rôle et que chaque conseiller prend une part active dans les discussions et les décisions qui sont prises ?

MVA : Pas du tout. On a vraiment l'impression, c'est même un fait, que beaucoup de conseillers se rendent au conseil et sont un peu des 'presse-boutons' et n'ont pas grand chose à dire. Ils vont juste remplir leur devoir et puis rentrent à la maison. Ça c'est un problème de responsabilisation des mandataires.

TB : C'est un manque d'investissement de leur part ?

MVA : Chez certains oui et, pour d'autres, c'est difficile de s'investir dans une matière qu'on ne maîtrise pas et qu'on ne vous explique pas et pour laquelle on partage peu d'informations. Je pense en tous cas qu'il doit y avoir une réflexion constructive pour essayer de pousser les conseillers à s'investir, à s'intéresser à la matière et à faire un vrai boulot. Par ailleurs il faut sensibiliser les différents partis à choisir les bonnes personnes pour les représenter valablement au sein du conseil de police.

TB : Vous terminez cette législature avec un mandat de conseiller, dans l'opposition. Vous vous représentez aux prochaines élections communales et vous entrez en campagne avec une ambition affichée de briguer le mayorat dans la commune de Gesves. Si vous venez aux affaires lors de la prochaine législature, quelles sont vos priorités en matière d'organisation de la police ?

MVA : La priorité absolue, et qui est, je pense, largement partagée par l'ensemble de la population, c'est de renforcer la sécurité routière, avec la collaboration de la police et de mettre sur la table toute une série de situations qui sont assez interpellantes. On a ici une série d'axes routiers qui sont particulièrement dangereux, très peu de sécurisation pour les usagers faibles et pas mal de nuisances. C'est une première chose. La deuxième c'est essayer de revoir la répartition des moyens pour que, à Gesves, on dispose de suffisamment d'agents de quartier, suffisamment de policiers pour que ce travail de proximité et de prévention soit effectif et efficace. A la fois pour le service rendu à la population mais aussi parce que je pense que les policiers ont besoin de connaître leur territoire et leur population



WIKIPÉDIA
L'encyclopédie libre

La zone de police Des Arches, matricule 5305, est une zone interpolice de la province de Namur qui couvre les communes d'Andenne, d'Assesse, de Fernelmont, de Gesves et d'Ohey. Elle a été créée le 1er janvier 2001 comme toutes les autres zones interpolices belges. Son chef de corps est Roland Dantine.

La zone de police 5305 couvre une surface de 351,48 km² avec environ 53 700 habitants. Le commissariat central est situé avenue Reine Élisabeth no 29 à Andenne.

La province de Namur est divisée en 13 zones interpolices : 5303, 5304, 5305, 5306, 5307, 5308, 5309, 5310, 5311, 5312, 5313, 5314 et 5315.



pour faire du bon travail. D'autres choses, plus logistiques. Il faut revoir, réétudier les heures d'ouverture du commissariat pour permettre aux gens d'y accéder quand ils en ont besoin. Cela doit bien entendu se faire en bonne intelligence avec le personnel. Enfin, il y a dans notre région qui a l'air très paisible un problème d'assuétude, de drogue. Je pense qu'il y a moyen de faire un travail, à la fois de prévention, mais aussi de contrôle, parce qu'on n'est pas à l'abri de ces difficultés-là dans notre commune.

TB : En matière de sécurité routière, on parle beaucoup actuellement de super radars très efficaces. Est-ce que vous vous inscrivez dans ce modèle répressif pur et dur ?

MVA : Non. Et d'ailleurs je me demande un peu combien tout cela coûte. Des dizaines de milliers d'euros pour des systèmes de radar. Ce qu'on demande dans nos villages, et qui ne me semble pas avoir un coût insurmontable, c'est simplement d'installer des boîtes à radar fixes, sur les axes les plus dangereux. On ferait alors bien entendu de la répression lorsque le radar est présent mais ce qu'on veut surtout, c'est que les gens sachent qu'il y a une potentielle sanction et qu'ils ralentissent. Ça c'est de la prévention. On ne cherche pas à remplir les caisses de l'Etat ou les caisses de la zone ou de n'importe quel pouvoir public mais plutôt à faire de la prévention et que les gens ralentissent à des endroits critiques. Là où il y a des enfants, des familles ...

TB : Est-ce que la prévention ne passe pas aussi par la présence de policiers sur le terrain pour remplir ce rôle éducatif ?

MVA : Si, probablement. Et même dès le plus jeune âge car ce sont souvent les enfants qui vont sensibiliser leurs parents. Donc, lorsque j'étais enfant on avait des cours de sécurité routière, on allait faire des tours en vélo avec des policiers. C'est selon moi un bon moyen de sensibiliser les adultes, c'est de passer par leurs enfants. C'est comme pour la salubrité et l'hygiène publiques, c'est rare de voir un enfant jeter un papier sur la route. Par contre, les adultes oublient parfois les bonnes manières.

TB : On parlait tout à l'heure de moyens et qu'il faudrait sans doute les augmenter. La zone des Arches est connue pour être celle qui revient le moins cher par habitant en province de Namur. Etes-vous prêt à augmenter ce coût par habitant pour augmenter le service rendu à la population ?

MVA : Il ya deux éléments. Le premier est qu'il faut s'interroger sur la répartition des moyens sur les différentes communes de la zone. A partir de là on pourra se positionner pour avoir une vue d'ensemble sur les différents investissements, qu'ils soient humains ou matériels. Pour le reste, il faut vraiment s'interroger sur l'impact du coût de la police pour les communes. On peut s'interroger sur les priorités. On peut dégager de l'argent pour engager un policier supplémentaire, à charge de la commune, plutôt que d'engager un autre profil. Ca je crois que c'est une question de priorités. Et comme je vous le disais, les priorités à Gesves sont pour moi la sécurité routière, l'accessibilité horaire du commissariat mais aussi cette présence des agents de quartier. Cela doit se réfléchir avec eux. Il faut aussi réfléchir aux différentes missions. Si nos agents sont régulièrement appelés à Andenne ou ailleurs pour des services d'ordre, ce qui est normal en termes de solidarité au sein de la zone, nous demandons aussi que nos policiers restent chez nous pour faire leur boulot avant d'être affectés à la surveillance de manifestations trop régulièrement.

TB : Beaucoup de bourgmestres, et celui d'Andenne a sans doute été le premier à le faire, se plaignent de devoir pallier le manque de personnel de la police fédérale, comme par exemple pour la prison d'Andenne. Estimez-vous que la police fédérale remplit son rôle, quand on voit notamment la circulaire du Ministre Jambon qui exige le renfort

les polices locales pour pallier aux manques de la police fédérale qui n'assume plus ses missions ?

MVA : Le fédéral se décharge, et ce n'est pas uniquement sur les questions de justice ou de sécurité, de manière générale et on sent un désinvestissement de ce niveau pour se retourner vers les autres niveaux. Cela arrange bien le fédéral de faire supporter toute une série de charges, dont celle de la police, par les communes. Il y a un déséquilibre très clair. Le niveau fédéral qui réquisitionne le niveau local pour remplir ses missions, c'est un peu le monde à l'envers.

TB : Les syndicats policiers réclament depuis longtemps la région des normes dites 'KUL' qui répartissent les effectifs dans les zones de police, ce que le gouvernement refuse. Or, ces normes datent de 1998, sont devenues totalement obsolètes. Pensez-vous qu'il faille revoir ces normes et les faire coïncider avec les réalités de la société actuelle ?

MVA : Oui, certainement. Il faut aussi comparer avec l'accroissement de la population. Nous sommes dans des zones qui sont devenues très attractives. Les critères doivent être remis au goût du jour.

TB : Les tâches régaliennes de l'Etat sont de plus en plus souvent confiées à des sociétés privées de sécurité, avec accès à des données sensibles concernant la vie privée. Quel est votre regard là-dessus, en tant que citoyen et élu d'une commune ?

MVA : C'est tout simplement terrifiant. Cela veut dire que notre sécurité va être aux mains du privé avec tout ce que cela implique. Il est certain que notre sécurité doit rester aux mains des pouvoirs publics avec un contrôle démocratique autour de nos institutions. Les choses sont déjà en marche en terme de cette privatisation et je pense que la population doit se rendre compte que c'est un grave danger qui nous guette que de confier nos vies à des sociétés privées qui ne sont pas responsables devant le parlement ou le gouvernement.

TB : L'ancien Commissaire Général de la police, Fernand Koekelberg a reçu du Ministre de l'Intérieur, la mission de voir ce qu'il serait possible de faire en terme de réduction des zones de police par le biais de fusion de ces zones. Que est votre regard là-dessus, notamment pour la zone des Arches ?

MVA : Cela peut être intéressant de réfléchir à la cartographie des zones. Mais si on se dirige vers des fusions de zones je suis particulièrement inquiet. Car quel serait encore le poids d'une commune rurale dans des ensembles importants à l'avenir ? Je pense que cela va encore plus éloigner le policier de ses missions de proximité et de quartier.

TB : Policier dans une commune comme celle de Gesves, c'est une nécessité, un bien ou un mal nécessaire ?

MVA : C'est un bien nécessaire. Le policier est un personnage rassurant, un vecteur de lien social, un vecteur de cohésion avant d'être un agent répressif et pour cela cet agent doit avoir tous les moyens à sa disposition pour remplir ses missions prioritaires.

Interview réalisée par Thierry BELIN

LE CUMUL



A la suite des négociations sur le transfert des agents de la sûreté de l'Etat à la police fédérale, une proposition de réforme du système d'incompatibilités professionnelles applicable aux policiers opérationnels a été discutée au sein du Comité de négociation de la police.

Désormais, les membres du personnel n'auront plus qu'à informer leurs autorités de toute activité supplémentaire qu'ils souhaitent exercer.

Il existe cependant un certain nombre d'incompatibilités absolues. Par exemple, vous ne pouvez pas être membre opérationnel d'un service d'urgence ou d'ambulance, occuper un poste de garde champêtre sur le terrain ou donner une formation pratique dans une école de conduite si la totalité ou une partie de cette formation est effectuée sur la voie publique.

Les autorités disposent d'un délai de 45 jours calendrier pour refuser d'exercer l'activité ou pour imposer certaines conditions supplémentaires. Il s'agit d'une évaluation individuelle après l'établissement d'un rapport, car l'admission est en principe valable. Si l'autorité ne répond pas dans le délai fixé, l'activité peut être exercée.

Le ministre de l'Intérieur peut donner des directives concernant les décisions à prendre en cas de refus. (À revoir ou vérifier) Toutefois, ces directives ministérielles n'établissent pas d'incompatibilités supplémentaires.

Les membres du personnel du cadre opérationnel qui ont déjà obtenu une dérogation aux incompatibilités professionnelles avant l'entrée en vigueur du nouveau système peuvent continuer à exercer l'occupation, conformément aux accords et conditions conclus.

BIENTOT UN POLICIER DES ANIMAUX DANS CHAQUE ZONE DE POLICE ?



Les élections du conseil communal approchent. Dans ce contexte, des appels de plus en plus pressants en faveur de la création d'une police des animaux à part entière se font entendre sur les réseaux sociaux. Pourquoi le bien-être des animaux, et surtout son maintien, est-il une tâche pour la police ?

La police est une organisation de services. Les gens ont droit à un service minimum équivalent.

Afin de garantir ce service minimum, le législateur a édicté un AR qui impose des normes minimales d'organisation et de fonctionnement. 7 fonctionnalités de base ont également été créées pour la police locale, et plus particulièrement le travail de quartier, l'accueil, l'intervention, l'assistance policière aux victimes, la recherche locale et l'enquête locale, le maintien de l'ordre public et le roulage.

La police préconise ainsi une fonction de police axée sur la communauté (FPAC). Cette FPAC implique une vaste approche de sécurité et de viabilité. Elle vise une police qui cherche des solutions à des demandes légitimes. Les différentes autorités en sont conscientes, si bien que le thème du bien-être animal est également repris dans le plan national de sécurité (PNS).

PNS :
Criminalité contre le bien-être animal :
forme de criminalité impliquant de la maltraitance ou des négligences envers les animaux (entre autres, par le biais du commerce illégal et frauduleux d'animaux).

OBJECTIF :
La police intégrée renforcera le maintien du bien-être des animaux en :

- Prévenant la maltraitance des animaux, notamment en luttant contre le trafic des animaux de concert avec tous les acteurs concernés et en favorisant une synergie avec les différents niveaux de pouvoir afin de renforcer la prévention. Vu le caractère souvent international de cette criminalité, la collaboration avec les pays limitrophes doit également être renforcée.

Le PNS traite, en résumé, de la stratégie de la police intégrée. Au niveau local, les chefs de corps sont tenus de greffer leurs plans zonaux de sécurité (PZS) sur le PNS. Malheureusement, les zones de police où le bien-être animal est repris dans le PZS se comptent sur une main.

Le citoyen demande à la police d'intervenir dans les cas d'infraction à la loi sur le bien-être des animaux. Le nombre de signalements dans les zones de police locale quant à des négligences/de la maltraitance envers les animaux augmente d'année en année, à tel point que les policiers des services de première ligne s'en occupent quasiment chaque jour. La gestion du bien-être animal au sens le plus large du terme devient progressivement une tâche prioritaire.

La législation relative au bien-être animal est cependant étendue, complexe et en évolution constante. Le policier moyen ne peut pas connaître par cœur toute la législation à faire respecter en la matière.

Certaines zones de police disposent déjà d'une personne de référence en matière de bien-être animal, vu que tous les policiers ne sont pas familiarisés avec la législation en vigueur. Ce 'policier des animaux' est le point de contact pour tous les signalements quant à des négligences et de la maltraitance envers les animaux et coordonne leur suivi. Il s'y retrouve dans le méandre des lois et arrêtés d'exécution sur le bien-être animal, les espèces menacées, l'enregistrement obligatoire des chiens et des chats, etc. Il sait à quel service (Inspection du bien-être animal, CITES, etc.) s'adresser pour des questions plus complexes. Il aide ses collègues lorsqu'ils sont confrontés à une situation de base en matière de négligences/maltraitance envers les animaux, comme par exemple dans le cadre de la gestion pratique de la saisie d'un animal négligé.

L'administration communale et la zone de police communiquent à ce sujet via les journaux d'information locale et les médias sociaux et installent un point de contact.

Idéalement, un policier des animaux fait partie d'un service Maintien environnemental, qui compte également un contrôleur local Maintien environnemental (vous pourrez en lire plus sur cette fonction dans un prochain article). Le regroupement de l'expertise des deux fonctions augmente la capacité d'action lorsque la police se heurte à des situations complexes qui sont également liées à l'environnement. L'approche intégrale de tels dossiers permet d'éviter la récurrence dans bien des cas.

Votre zone de police possède-t-elle déjà un policier des animaux ?

POLICE OU POLICIER ? PAS UNE QUESTION DE SEMANTIQUE !

La police ! Pour nombre de citoyens, c'est un corps mal aimé, souvent méconnu, méprisé, non reconnu, mais aussi salvateur. On parle du médecin, du pompier, de l'infirmier, ... toutes ces professions qui interviennent également au profit de l'être humain, mais pas du policier. Ne devrait-on pas remplacer dans le langage courant le terme « police » par celui de « policier(ère) » ?

Il y a eu un accident mortel et la police est intervenue.

Il y a eu une prise d'otage et la police a dû abattre le forcené.

Il y a eu un différend familial et la police est entrée dans le domicile.

La police ! Pas les policiers ! Ce sont quelques exemples qui montrent comment la société banalise, et surtout ne veut pas voir, que ce sont des êtres humains avec un cœur qui interviennent, avec leur propre histoire avant l'intervention. Et avec une prolongation de cette histoire, abimée par de nouveaux moments désagréables, dramatiques. Ces moments que le commun des mortels ne connaîtra probablement jamais dans sa vie. En retirant au policier son côté humain, Monsieur Tout-le-monde évite ainsi de se poser des questions déroutantes et avoue qu'il ne serait probablement pas capable de faire ce que ces femmes et hommes font tous les jours.

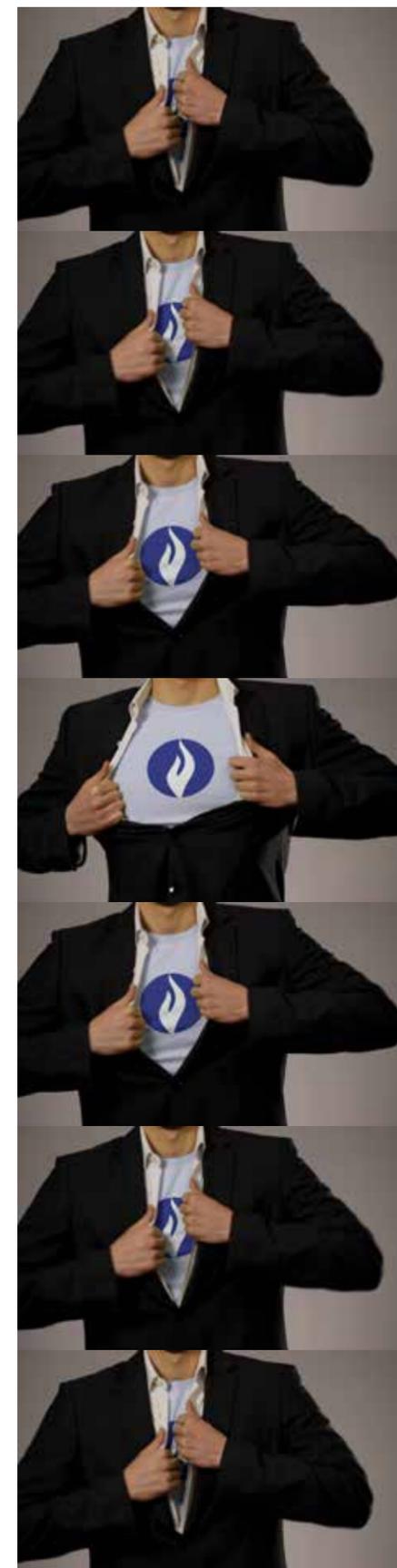
De même, quand on ne connaît pas le domaine de travail du policier (parce qu'on ne le vit pas avec ses tripes) et que l'on doit légiférer, juger, c'est facile d'imposer une vision « au nom de l'intérêt de la société ». Même en voulant bien faire, on passe à côté de son sujet parce qu'on impacte des familles et des individus sans même s'en rendre compte. C'est ainsi que la suppression de l'âge préférentiel à la pension nous a profondément touchés, parce que quelques jaloux ... (mais je ne vais pas réécrire ce qui a été fait).

Dans la même ligne, la proposition du nouveau statut disciplinaire (qui est en chantier) est sur de nombreux points un durcissement et demande à ce que nous soyons des super hommes et femmes dans la société. Au départ, nous sommes déjà triés parmi nos « collègues humains » pour avoir des gens a priori répondant à un profil au-dessus de la moyenne pour l'exécution de leur métier. Maintenant, on exige que ces mêmes personnes soient aussi exemplaires dans leur vie privée, sinon ... sanction. Mais nous restons des êtres humains, toujours perfectibles et donc imparfaits. Si nous devons être cette « élite », pas question cependant de nous reconnaître comme devant avoir une compensation pour les qualités et efforts demandés, ou un avantage financier : pas d'augmentation des traitements depuis belle lurette, terminés les départs anticipés à la pension pour des gens épuisés dans leur corps et dans leur tête par tous les drames humains vécus lors de leur carrière, absence de certains cadres juridiques protecteurs (taser), conditions de travail déplorables dans certains endroits (en totale illégalité), horaires infernaux, manque de personnel et de matériel ...

Non, on ne va pas donner aux policiers, parce que finalement s'ils souffrent, ils sont payés pour cela ! Et quand on fait le travail que la société nous demande de faire, nous sommes la représentation de ce qui ne va pas, à la fois forcément législateurs, forcément juges, forcément exécuteurs, porteurs de tous maux...

Mes propos sont-ils désabusés ? Certes quelque peu, probablement dus à l'âge. Mais par contre, je crois qu'on peut être émerveillés par nos jeunes collègues qui emmagasinent des tas de connaissances, qui sont motivés pour transformer comme ils le peuvent notre société (comme on le fait depuis qu'on a vingt ans) et cela, c'est réconfortant. Notre belle jeunesse prend la relève, mais les anciens peuvent encore donner quelque chose en les protégeant. Et cela c'est notre rôle à tous, quelle que soit la place dans la hiérarchie, et surtout avec notre syndicat. Alors un avertissement ferme : Mesdames et Messieurs les décideurs de tout poil, n'oubliez jamais qu'après nous, il n'y a plus de garde-fous pour protéger la société. Si vous cassez l'outil en jouant les apprentis-sorciers (et nous sommes depuis des années à flux très tendu), si nous ne sommes plus là, si les policiers (pas la police) jettent le gant, le pire est à craindre pour notre démocratie ! Ne l'oubliez pas, protégez-nous comme nous vous protégeons !

Dominique REMY
Président Provincial Luxembourg



L'un des principaux objectifs du SNPS est de vous assister avec rapidité et précision lorsque vous avez des ennuis. Votre supérieur vient de vous abandonner. Et vous vous retrouvez là, tout seul. Que faire maintenant ?

Nos délégués sont souvent la seule bouée de sauvetage. Nous en sommes conscients et c'est pourquoi nous avons décidé de passer à la vitesse supérieure afin d'encre mieux former tous nos délégués (627 pour l'ensemble de la Belgique). Notre statut est très complexe et étendu. S'y retrouver dans le PJPOL (mammouth), l'AEPOL et d'autres textes de loi est souvent peine perdue.

Auparavant, 2 ou 3 jours de séminaire suffisaient pour former nos délégués.

La réalité d'aujourd'hui fait que c'est largement insuffisant.

Il était grand temps de trouver un autre concept.

Nous avons demandé un feedback à nos délégués.

Toutes ces infos ont été rassemblées et un nouveau concept est né,

lequel a été soumis au Conseil d'administration, puis a reçu le feu vert.

Nous avons opté pour un système modulaire.

Les formations se donnent généralement au bureau national. On y dispose d'excellentes installations (wifi, salles de réunion modulables, projecteurs, réfectoire, parking, etc.).

Un planning annuel est établi et les délégués peuvent s'inscrire via le site web. Les brochures sont disponibles par voie numérique sur Sharepoint.

Notre nouveau délégué commence par une formation de base composée de 4 modules répartis sur 4 jours :

- Il apprend à travailler avec notre site web et Sharepoint.
- Une visite guidée au bureau national est prévue (qui se trouve où et fait quoi ?).
- Le fonctionnement des CCB (comités de concertation de base) et du CPPP (comité pour la prévention et la protection au travail) est expliqué. Ceux-ci défendent les droits de nos membres.
- Une grande attention est consacrée à notre statut, comme l'OTT (organisation du temps de travail).
- Le statut syndical est abordé jusque dans les moindres détails.
- La procédure de demande d'une assistance juridique dans le cadre notamment de la note de fonctionnement, de l'évaluation, de la discipline, des auditions Salduz en qualité de suspect avec l'assistance d'un avocat (p. ex. en cas d'incidents de tir, etc.), y compris le premier soutien à nos membres sur le terrain.
- La base de la législation relative au bien-être (anciennement RGPT).

Ensuite, notre délégué peut entamer ses missions.

Il existe une formation distincte en ce qui concerne le statut de notre personnel CALOG, qui diverge plutôt de celui des collègues opérationnels. Nous trouvons extrêmement important de pouvoir apporter le même soutien de qualité au personnel CALOG.

Il y a aussi la formation de trésorier.

Les délégués récemment pensionnés sont formés pour assister nos membres pensionnés, nos veufs et nos veuves.

En outre, nous proposons encore d'autres formations. Celles-ci sont plus approfondies et permettent à nos délégués de passer au niveau supérieur.

Les formations suivantes vous sont proposées :

- Sharepoint et communication interne
- Webmaster
- Journée nationale de formation complémentaire pour les trésoriers
- Défenseur disciplinaire
- Journées de suivi pour les défenseurs disciplinaires
- Divers éléments concernant les pensions et les pensionnés
- Conseiller en prévention de niveau 3

Cette dernière formation est nouvelle chez nous et mérite des explications complémentaires.

Une réunion du comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) est organisée plusieurs fois par an dans chaque zone de police. Chaque zone de police dispose d'un conseiller en prévention interne. L'amélioration du bien-être des membres du personnel (parfois, le chef de corps oublie qu'il/elle est aussi un membre du personnel) est l'objectif principal. La législation est très complexe. Pour nos délégués, ce n'est pas un terrain facile à défricher.

C'est pourquoi nous leur avons déjà donné une bonne base.

Aujourd'hui, nous franchissons une étape supplémentaire. Benny Staelens, notre conseiller en prévention interne de niveau 1, a obtenu, après la présentation de son dossier au SPF ETCS, l'approbation pour pouvoir organiser en interne au SNPS le cours de conseiller en prévention de niveau 3, dont les examens. Après six modules, un travail de fin de formation et un examen, les premiers délégués seront diplômés au début de l'année prochaine. Ils seront encore plus armés pour s'opposer au gouvernement. La plupart des chefs de corps y connaissent peu, voire rien. Cela signifie une importante plus-value pour le SNPS.

Les responsables francophones et néerlandophones se concertent énormément. Notre but est de prévoir des formations similaires et équivalentes de part et d'autre de la frontière linguistique.

Frederic Fortunato, Cary De Valckeneer et moi-même allons en prendre l'initiative.

Le but ultime étant d'offrir un service et une assistance encore meilleurs à nos membres.

Rudi Moerman



FORMATIONS INTERNES SNPS / ASSISTANCE A NOS MEMBRES



Annnonce du Hainaut:

Nous sommes à la recherche de nouveaux talents.

Chers membres, cher collègues,

Le SNPS Hainaut est actuellement à la recherche de nouveaux délégués dans différentes zones de police de la province et également à la police fédérale. Le SNPS vous donnera les outils nécessaires (formations) pour exercer cette fonction passionnante et vous permettra de vous spécialiser par la suite dans votre matière de prédilection (défenseur disciplinaire, spécialiste bâtiments, spécialiste statut, ...)

Rejoignez l'équipe de délégués du plus grand syndicat policier en Belgique. N'hésitez pas à nous contacter pour toute information complémentaire.

Amitiés syndicales,
Président provincial de la province du Hainaut
Jean-Claude Barbier
0497/058670

JOURNEE DES PENSIONNE(E)S/VEUF(VE)S du SNPS Le 24 Mai 2018 à BLEGNY.

Petite croisière sur la Meuse, départ en petit train jusque Blégny mine, repas et visite de la mine. La journée des pensionné(e)s, veuf(ve)s du 24 mai 2018 à Blégny à rencontrer un réel succès. Vous étiez 120 à répondre à cette invitation, je tiens à vous remercier pour votre participation malgré la pluie qui est venu gâcher notre après-midi mais rassurez-vous la mine n'a pas été inondée et tout le monde en est sorti vivant.

Merci aussi aux guides de la mine de Blégny qui ont su retenir toute notre attention et nous avons pu remarquer qu'ils réalisaient leur exposé avec ferveur. Je tiens personnellement à remercier l'équipe de Liège pour la bonne organisation de cette journée. Rendez-vous est déjà donné pour la journée 2019 sur les terres Namuroises.

Encore un grand merci à tous pour votre participation!

CAVET Dany
Vice Président National



Petit rappel pour les futurs pensionnés :

N'oubliez pas de prévenir le bureau national de votre changement de statut car la cotisation d'un membre actif est de 13,25 € et la cotisation pour un membre pensionné est de 6,17 €. Le membre qui a ou qui va solliciter la NAPAP reste en activité de service jusqu'à la date effective de sa pension de ce fait la cotisation est de 13,25 € comme un membre actif.

Pour les membres pensionnés je rappelle que le bureau national se trouve maintenant à Zaventem et non plus à Etterbeek, il arrive encore que du courrier soit adressé au SNPS à l'ancienne adresse.

La nouvelle adresse est reprise sur la première page de l'ECHO ainsi que sur les nouveaux formulaires.

	Annuel	Mensuel
Actif	€159	€13,25
Pensionné	€74	€6,17
Veuf/Veuve du membre	€50	€4,20

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles et aux proches pour la perte douloureuse qui les a touchés.

Anvers

- 03 mai 2018
Mertens Maria 69 ans
Marié à Vanroelen Paul
- 03 mai 2018
L'Abée Fritz 86 ans
Marié à Beeckmans Paula
- 31 mai 2018
Lelièvre André 89 ans
Marié à Van Helleputte Jeanne
- 05 juillet 2018
Meyvisch Jozef 83 ans
Marié à Benoît Emilienne
- 15 juillet 2018
De Vulder Jenny 84 ans
Veuve de Janssens Franciscus
- 27 juillet 2018
Verlinden Willy 76 ans
Marié à Swannet Rita

Brabant Flamand

Brabant Wallon

- 15 juin 2018
Lachlan-Jenicot Alain 65 ans
Marié à Durviaux Marie Christine
- 07 juin 2018
Boesmans Auguste 95 ans
Marié à Dokens Marie
- 21 juin 2018
Van Moorleghem Romanie 96 ans
Veuve de Simar Freddy

Bruxelles

- 02 mai 2018
Desplanque Ghislaine 92 ans
Veuve de Gobert Jean
- 27 mai 2018
Hautekeet Pascal 52 ans
- 06 juin 2018
Willekens Paul 68 ans
- 27 juin 2018
Gabriels Jozef 83 ans
Marié à Busch Margret

Flandre-Occidentale

- 03 mai 2018
Geerinck Martha 104 ans
Veuve de Huybrecht Frans
- 07 mai 2018
De Clercq Guy 55 ans
Marié à Geers Claudia
- 06 août 2018
Bogaert Godelieve 96 ans
Veuve de Delaere Roger

Flandre-Orientale

- 08 mai 2018
Spranghers Jhonny 64 ans
Compagnon de Neirinckx Adrienne
- 23 mai 2018
Vanhove Lizette 84 ans
Veuve de Agten Peter
- 29 mai 2018
De Wilde Romain 74 ans
Marié à Baert Marie
- 01 juin 2018
Timmerman Willy 80 ans
Marié à Van Damme Lea
- 04 juin 2018
Staelens Arsène 93 ans
Veuf de Van Laere Anna
- 01 juillet 2018
De Schepper Blanche 95 ans
Veuve de Rowaert Firmin
- 13 juillet 2018
Gabriel Roland 67 ans
Veuf de Vandendooren Chantal
- 14 juillet 2018
Van Herrewewe Edgard 84 ans
Marié à De Pauw Christiane
- 01 août 2018
De Vleeschauwert Roger 98 ans
Veuf de De Roos Leona
- 20 août 2018
De Roos Achiel 88 ans
Veuf de Van Remoortere Rosette
- 21 août 2018
Marquenie Achiel 94 ans
Veuf de Van Daele Jeane
- 22 août 2018
Goossens Silver 77 ans
Marié à Huysser Nelly

Hainaut

- 18 mai 2018
Ottelet Simonne 95 ans
Veuve de Delizée Jean
- 28 mai 2018
Coenen Jean 89 ans
Marié à Gilbert Paulette
- 04 juin 2018
Bourg Jacques 87 ans
Marié à Leleux Lina
- 01 juillet 2018
Belpaire Jeanine 72 ans
Marié à Haubert Luc
- 08 août 2018
Hallet Guy 77 ans
Marié à Bernard Yvette
- 09 août 2018
Stroobants Pierre 49 ans
Marié à Vanden Bosch Cathérin

Liège

- 05 mai 2018
Boulangier Alain 65 ans
Marié à LEROY Mady
- 25 mai 2018
Britz Joseph 81 ans
Veuf de Beuven Katharina
- 29 mai 2018
Garcia Lucille 54 ans
Marié à Hagelstein Patrick
- 17 juillet 2018
Wilmart Clément 70 ans
- 24 juillet 2018
Baonville Marcel 88 ans
Veuve de Baonville Gilette

Limbourg

- 06 juillet 2018
Peeters Bert 74 ans
Marié à Van Baelen Godelieve
- 14 juillet 2018
Lemmens Bertha 94 ans
Veuve de Devos Albrecht
- 19 juillet 2018
Wijsen Antonella 68 ans
Marié à Molenbruch Guido
- 02 septembre 2018
Boutsen Roger 86 ans
Marié à Olivia Timmermans

Luxembourg

- 06 juillet 2018
Molitor Albert 69 ans
Marié à BASTIN Simone
- 03 septembre 2018
Balon Marie-Madeleine 87 ans
Veuve de Gabriel MERTZ
- 07 septembre 2018
Muller Patrick 64 ans
Marié à WILLAIME Linda

Namur

- 13 mai 2018
Demey Jacques 84 ans
Marié à Mertes Irène
- 13 juin 2018
Desmarets Abraham 86 ans
Marié à Jehaes Elise
- 24 août 2018
Modave Adelin 96 ans
Veuve de Chaltin Marie-Louise
- 30 août 2018
Gobert Roger 94 ans
- 04 septembre 2018
De Buck Patrick 60 ans
Marié à Steyaert Bernadette



COVER
RISK MANAGEMENT

PROLONGATION VU LE SUCCÈS



COVER CAR SOLUTIONS

THE MOVIE

AVEC DANS LES RÔLES PRINCIPAUX

LES FONCTIONNAIRES OPÉRATIONNELS DE POLICE LES MEMBRES DU PERSONNEL CALOG
LES MEMBRES SYMPATHISANTS SNPS LES MEMBRES PENSIONNÉS SNPS LES VEUF(VE)S SNPS



A VOIR MAINTENANT CHEZ VOUS SUR PC, SMARTPHONE OU TABLETTE !

**POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONSULTEZ NOTRE SITE WWW.COVER-RISK-MANAGEMENT.BE
OU FORMEZ LE NUMÉRO GRATUIT 0800 40 524**